

Attestation de cession à titre gracieux de matériel du club

Je, soussigné christophe CHABAS, adhérent
du club Aspala Antony escalade, atteste avoir reçu, à titre gracieux et à ma
demande, 1 corde(s) d'une longueur de 40 mètres réformée(s) par le club.
N° d'identification :

Je suis informé que ce matériel est réformé par le club pour cause de vétusté et
qu'il ne dispose donc plus de la qualité d'équipement de protection individuelle.
Je m'engage sur l'honneur à ne pas utiliser ce matériel pour toute activité
sportive que ce soit ou comme équipement de protection individuel. Je dégage
ainsi de toute responsabilité civile ou pénale le club Aspala Antony escalade pour
toute utilisation non conforme à cet engagement et pour tout accident ou
sinistre pouvant intervenir avec ce matériel.

Fait à Antony

Le 02/03/2020

Signature du bénéficiaire précédé de la mention « Lu et approuvé » :

lu et approuvé

